Note explicative au Rapport d'Orientation Budgétaire 2016

A l'attention du Conseil d'Administration

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17 Séance du 5 février 2016

2016/

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Introduction:

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L. 2312-1) et leurs établissements publics (alinéas 1 et 2 de l'article L. 5211-36). Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit donc être présenté avant le vote du budget, son objectif étant d'éclairer l'organe délibérant sur les orientations générales du budget à venir.

Dans le cas du Centre Communal d'Action Sociale de Tourcoing, s'agissant d'un établissement public, il doit avoir lieu dans un délai maximum de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Le ROB relatif aux budgets annexes des quatre résidences, de l'accueil de jour les Feuillantines, des soins infirmiers à domicile, de la protection des majeurs, du service d'aide à domicile, du CLIRPA, et de l'équipe spécialisée Alzheimer à domicile (ESAD) s'est tenu lors de la séance du Conseil d'Administration du 23 octobre 2015. Celui de la Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA) a eu lieu lors de la séance du Conseil d'Administration du 18 septembre 2015.

Aussi le présent ROB s'attache à vous commenter les réalisations des années 2013 et 2014 ainsi que les orientations 2016 du budget principal du CCAS et du budget annexe du service de repas et portage de repas à domicile. Le compte administratif 2015 n'étant pas achevé, aucune référence n'y est faite dans le présent rapport.

1

Thèmes abordés dans la présente note :

- I Contexte économique
- II Evolution chiffrée des dépenses et recettes de fonctionnement
- III Evolution chiffrée des dépenses et recettes d'investissement
- IV Encours de la dette
- V Evolution des résultats
- VI Nouveaux projets en 2016

I - Contexte économique

A - Au niveau macroéconomique

Le projet de loi de finances pour 2016¹ a été présenté le 30 septembre dernier et voté le 30 décembre. Les principaux éléments à retenir sont :

- réduction du déficit public (Etat, protection sociale, collectivités territoriales) à 3,3 % du PIB (probablement à 3,8 % en 2015),
- un PIB prévu à 2 230 milliards d'euros pour 2016 (probablement à 2 175 milliards d'euros en 2015),
- 16 milliards d'euros d'économies prévues en 2016 avec 5,1 milliards pour l'Etat lui-même, 7,4 milliards pour la protection sociale et enfin, 3,5 milliards pour les collectivités territoriales.

Pour mémoire, le plan plus général d'économies prévu est de 50 milliards d'euros sur trois ans. Il se décompose ainsi :

- 18 milliards pour les dépenses de l'Etat.
- > 11 milliards pour les dépenses de la Sécurité sociale,
- > 10 milliards pour les dépenses de Santé,
- > 11 milliards pour les collectivités locales.

La contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics sera plus forte en 2016 et 2017. Ainsi, après avoir reculé de -3,6 % en 2014, - 12,4 % en 2015, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 2016 est prévue également avec une baisse de – 9,6 % par rapport à 2015².

Ces dispositions ont donc des conséquences sur l'action politique locale tant pour la Ville que pour le CCAS.

¹ le site des échos

²le site de la gazette des communes

B - Au niveau microéconomique

1) Premier partenaire : la Ville de Tourcoing

Les décisions nationales impactent directement les politiques locales mises en place par les collectivités locales et leurs établissements publics.

Concrètement, le montant de la Subvention Ville qui contribue au financement des services proposés aux Tourquennois et Tourquennoises, augmentera malgré un contexte économique contraint.

2) Deuxièmes partenaires : les autorités de tutelle

Nos principales autorités de tutelle sont le Département, l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais (**ARS**) et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (**DRJSCS**).

Qu'elles dotent ou tarifient les budgets annexes, elles limitent leurs financements depuis plusieurs années avec une nette inflexion depuis 2014.

Dans le contexte économique et financier actuel, l'une d'entre elles, le Département, nous a d'ores et déjà informé que la campagne budgétaire 2016 s'orientait vers une baisse des tarifs de 4 % sur l'hébergement et une hausse des tarifs de 0,9 % sur la dépendance en EHPAD ainsi qu'une augmentation des tarifs de 1 % sur l'Aide à Domicile. Nous avons été informés de cette disposition votée par délibération du Conseil départemental du Nord du 12 octobre 2015 après l'envoi de nos budgets annexes 2016 au Département. Même si les contraintes financières des partenaires du CCAS ont été intégrées dans l'élaboration budgétaire 2016, elles ne l'ont pas été à ce niveau. La période de débat contradictoire autorités de tutelle – CCAS, permettra de fixer effectivement la dotation et le tarif pour l'usager.

A ce jour, l'ARS n'a donné aucune consigne pour l'année 2016.

Quant à la **DRJSCS**, elle maintient le montant forfaitaire de la dotation accordée pour le budget annexe Protection des Majeurs. Elle a, par ailleurs, sollicité le CCAS pour développer son action en 2016, en octroyant au service les financements nécessaires à son exécution.

<u>Idée majeure</u> : les orientations budgétaires ainsi que l'élaboration budgétaire 2016 sont donc conduites sous contexte contraint.

II - Evolution chiffrée des dépenses et recettes de fonctionnement

Pour élaborer un budget de fonctionnement, les dépenses et les recettes présentées doivent être équilibrées.

Il est plus facile, a priori, de recenser des dépenses de fonctionnement, que de trouver les recettes qui les financent et permettent leur inscription budgétaire à un budget en vue de leur réalisation.

Les produits des activités développées par le CCAS (concession, animations payées par les personnes âgées, service mandataire payé par les employeurs, loyers logements cités et artistes, loyer UDCCAS), dépendent d'une réalité économique tendue diminuent de 14 % entre 2013 et 2014 passant de 321 911 € à 275 430 €, ce qui engendre une fragilité dans le maintien des activités principales du CCAS.

A – Les dépenses de fonctionnement du Budget principal (cf. Annexes n°2 et 3)

Le budget principal englobe les activités annuelles développées par la Direction Générale, le Service Pour le Personnel, le Service Animation Solidarité Retraités, le Service Logement, la partie administrative de l'Aide à Domicile, la Direction de l'Action Sociale et la Direction des Affaires Administratives et Techniques.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement réalisées entre 2013 et 2014 évoluent à la hausse (+6 %) passant de 7 799 434 € à 8 278 911 €.

1) Les augmentations

Concernant les charges à caractère général, les postes sur lesquels portent les progressions, ne sont pas à imputer à la gestion du CCAS. Effectivement, il s'agit de prestations extérieures telles que les consommations d'eau, d'électricité, de chauffage, qui tendent à augmenter d'année en année. Les autres dépenses infléchissant à la hausse les charges à caractère général entre 2013 et 2014 sont les animations, restaurations et colis de Noël proposés aux personnes âgées par le Service Animation Solidarité Retraites. Elles ont été multipliées par un peu plus de deux, passant de 76 000 € à 159 000 €.

Globalement, sur les charges à caractère général, l'augmentation représente 57 168 € en plus en 2014, soit un peu plus de 8 % par rapport à 2013.

Par ailleurs, on note que <u>la masse salariale</u> a évolué de + 16 % entre 2010 et 2014. Cette hausse s'explique :

- par l'augmentation classique du coût des postes (déroulement de carrière, hausse des charges),
- par la montée en qualification des ressources humaines du CCAS (par exemple : recrutements de chargés de mission, d'une assistante de direction, d'un coordonnateur budgétaire et comptable),

- par des reclassements,

Enfin, l'augmentation de ces dépenses entre 2013 et 2014 est de + 489 244 € entre 2013 et 2014, soit + 7 %. Elle s'explique globalement par :

- des modifications règlementaires et statutaires de la rémunération des agents de catégorie C et du grade de conseiller socio-éducatif et assistant social (+ 66 576 €),
- un recours plus important de professionnels via le dispositif Tremplin, stagiaires, emploi d'avenir et remplacement (+ 63 300 €),
- un nombre d'agents rattachés aux budgets annexes dont la paye transite par le budget principal plus important (+ 246 673 €).

Cependant, le coût des payes qui transite par le budget principal pour le compte des budgets annexes, a sa correspondance en recettes de fonctionnement puisqu'il est ensuite transféré en fin d'année vers les budgets annexes concernés.

Pour mémoire, l'ouverture des budgets annexes Accueil de jour et ESAD ne s'est faite qu'en cours d'année 2013. Par conséquent, 2014 est une année pleine pour ces deux budgets et induit donc une progression des dépenses de personnel.

2) Les diminutions

<u>Les efforts d'économies réalisés par les services</u> en 2014 portent essentiellement sur les postes de fournitures d'entretien, fournitures administratives, les déplacements professionnels des agents dans le cadre de leurs missions. La gestion des contrats de maintenance a contribué également à diminuer les dépenses. Cet effort représente une économie de gestion de 27 500 € sur l'année 2014.

<u>Des diminutions avec incidences sur les choix politiques</u> en 2014 se voient notamment sur les aides facultatives et légales. Le budget 2014 de celles-ci a été réajusté à 229 000 € au regard de l'activité et de la fin de vie de la gestion de dispositifs partenariaux. Par exemple, le CCAS gérait le Fonds CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) pour la mission locale. Ce dispositif a disparu au profit des Services Civiques et des Emplois d'Avenir, qui eux sont gérés par la mission locale directement.

3) L'axe principal de l'année 2015 au Budget principal

Pour mémoire, l'élaboration budgétaire 2015 s'est construite avec l'objectif d'optimiser le montant des dépenses.

B - Les recettes de fonctionnement du Budget principal (Cf. Annexes n°4 à n°6)

Les ressources principales du budget principal permettant la réalisation de ces activités sont les revenus directement issus des prestations facturées, des subventions versées par nos partenaires et de la subvention Ville.

L'ensemble des recettes de fonctionnement entre 2013 et 2014 évoluent à la hausse (+5 %) passant de 7 799 554 € à 8 200 772 €.

1) Les augmentations

Globalement les recettes en augmentation en 2014 sont <u>le financement des contrats aidés</u> et les <u>subventions versées par nos partenaires</u> afin de soutenir la réalisation des actions du service d'insertion sociale – RSA, telles que Vitamines, Restaurant convivial et le temps de travail de 10,5 ETP référents RSA. Elles passent ainsi de 463 081 € en 2013 à 481 766 € en 2014, soit une progression de 4 %.

Par ailleurs, les <u>recettes transférées en fin d'année vers les budgets annexes</u>, augmentent de 11 %. Ces recettes passent de 2 484 144 € en 2013 à 2 756 679 € en 2014. Elles englobent le transfert de la paye des agents affectés sur plusieurs budgets annexes, les charges communes payées par le CCAS et réparties sur les budgets annexes concernés et le coût du personnel administratif ventilé sur les budgets annexes. Pour mémoire, ces opérations sont destinées à présenter des budgets « vérité » affichant ainsi le coût réel des prestations proposées aux personnes âgées.

Enfin, la <u>subvention Ville</u> que perçoit le CCAS, est composée d'une partie qui soutient les budgets annexes et d'une autre partie qui est fléchée pour le budget principal pour contribuer au financement de l'action sociale déployée au sein du CCAS ainsi qu'au fonctionnement du Service Animation Solidarité Retraités, Service Logement, la partie administrative de l'Aide à Domicile, de la Direction Générale, du Service pour le Personnel et de la Direction des Affaires Administratives et Techniques.

Pour mémoire, sur les budgets annexes CLIRPA et Repas Portage à Domicile, la Ville accorde une subvention dite de fonctionnement afin de permettre l'existence de ces services. Sur les autres budgets annexes, la Ville accorde une subvention dite d'ajustement afin de limiter l'augmentation des tarifs aux usagers.

Le tableau synthétique suivant aidera à une compréhension éclairée de la ventilation de la subvention Ville.

Budget primitif (BP)	2013	2014	Ecart en €	Ecart en %
Subvention accordée au CCAS	5 687 573 €	5 891 315 €	+ 203 742 €	+ 3,58 %
Part au budget principal	4 910 671 €	4 755 295 €	- 155 376 €	- 3,16 %
Part aux budgets annexes	776 902 €	1 136 020 €	+ 359 118 €	+ 46,22 %
Compte administratif (CA)	2013	2014	Ecart en €	Ecart en %
Subvention perçue par le CCAS	5 641 026 €	5 747 737 €	+ 106 711 €	+ 1,89 %
Part affectée au budget principal	4 448 399 €	4 667 362€	+ 218 963 €	+ 4,92 %
Part affectée aux budgets annexes	1 192 627 €	1 080 375€	- 112 252 €	- 9,41 %

Il ne s'agit pas ici de donner une explication détaillée de ce tableau. Cependant les chiffres clés qui méritent commentaires sont les suivants :

- on constate qu'au Compte administratif, la subvention CCAS progresse d'un peu moins de 2 % entre 2013 et 2014.
- la subvention CCAS effectivement versée reste inférieure au montant qui a été accordé tant en 2013 qu'en 2014.
- même si la part de la subvention versée et affectée au budget principal augmente de presque 5 % entre 2013 et 2014, son montant reste inférieur à ce qui a été délibéré par la Ville.

Il est important de souligner que la subvention Ville aux budgets annexes représente 4 à 5 % de leurs recettes. Au budget principal, elle représente 57 % de ses recettes totales, quand entre 2010 et 2012, elle se situait entre 58 % et 64 % de ses recettes totales.

2) Les diminutions

On constate une diminution des <u>recettes liées aux activités propres du CCAS</u> entre 2013 et 2014. Les recettes générées sur les loyers payés par les personnes âgées diminuent de 11 % (2013 : 207 543 € ; 2014 : 185 371 €, les charges locatives suivent le même mouvement avec une baisse de 6 % (2013 : 26 958 € ; 2014 : 25 280 €). Les recettes du service mandataire proposé aux employeurs au sein du service aide à domicile diminue de 9 % (2013 : 5 585 € ; 2014 : 5 109 €). La participation versée aux animations proposées par le service animation solidarité retraités baisse de 24 % passant de 43 646 € en 2013 à 33 212 € en 2014. Globalement, la diminution des recettes issue des activités propres au CCAS se chiffre à 13 %, passant de 285 722 € en 2013 à 249 555 € en 2014.

<u>Les autres recettes</u> à la baisse sont celles liées à des opérations dites exceptionnelles parce qu'elles ne sont pas récurrentes. Il s'agit essentiellement de produits de ventes de biens appartenant au CCAS (véhicules) et du remboursement par la Ville des agios générés par nos tirages sur le contrat de ligne de trésorerie. Ce contrat nous permet de palier les décalages dans le temps entre les échéances des dépenses à payer et l'encaissement des acomptes de la subvention Ville.

Ces recettes passent de 107 285 € en 2013 à 41 710 € en 2014, soit – 61 %. En ce qui concerne le remboursement des agios remboursés par les acomptes de la Ville, on peut se féliciter d'une meilleure collaboration entre le CCAS et la Ville pour faire en sorte de diminuer le recours à la ligne de trésorerie par le versement d'acomptes de la Ville aux moments opportuns pour faire face aux dépenses à payer par le CCAS.

3) L'axe principal de l'année 2015 au Budget principal

Pour mémoire, l'élaboration budgétaire 2015 s'est construite avec l'objectif de diminuer les dépenses. Le CCAS a également accentué sa recherche de financements extérieurs (par exemple : Fonds Social Européen pour le SIS-RSA, Plan Local d'Insertion pour les contrats aidés).

Orientations budgétaires 2016 sur la section de fonctionnement au Budget principal :

Les prévisions budgétaires envisagées sur la section de fonctionnement ont été réduites au maximum. La cible à atteindre au budget principal est déterminée par la subvention Ville. Elle est fixée à 5 700 000 € et est la pierre angulaire de l'élaboration.

- Les évènements majeurs en 2016 avec incidences financières pour ce budget sont le <u>transfert</u> de gestion des cités au bailleur Partenord. Cela représente une perte de nos recettes de 200 000 € par rapport au budget 2015. Les dépenses afférentes aux cités non reconductibles en 2016 sont estimées à 30 819 €. Le coût budgétaire net de cette opération de ce transfert de gestion des cités à Partenord est de 175 000 €. Cette opération comporte une réelle plus-value pour une réhabilitation des logements et le confort des personnes âgées.

- <u>Le budget attribué au Service Animation Solidarités Retraités</u> est également revu à la baisse avec une diminution d'environ 58 000 €, soit près de 28 % par rapport au budget 2015.
- <u>La progression de la masse salariale</u> est estimée entre 1 % et 3 %. Ce qui permet de contenir les crédits budgétaires 2016 entre + 63 000 € et + 213 000 €.
- Les <u>nouveaux projets</u> envisagés <u>impactent à la hausse la masse salariale</u> d'environ 109 700 € en effet, le CCAS a pris la mission liée au handicap en fin d'année 2015 avec la création d'un poste de chargée de mission du pôle Handicap. Le poste de Directeur Général Adjoint cohésion sociale a été transformé en poste de Directeur Général du CCAS et rattaché financièrement donc, au budget du CCAS.
- Avec la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, le <u>plan de titularisation des aides à domicile</u> commencera en 2016. Le coût estimé est de 139 128 €. Il concerne 63 agents en 2016 et 14 agents en 2017. Les primes de titularisation ne sont versées qu'une seule fois aux agents et représentent 102 300 € sur les 139 128 € estimés pour le coût de cette titularisation. Les 36 828 € restant correspondent au régime indemnitaire versé chaque année.
- <u>Le journal des séniors</u> compte parmi les nouveaux projets pour l'année 2016. La création et la diffusion de celui-ci sont estimées à 30 000 €.

L'ensemble des projets nouveaux a été estimé à 387 128 €.

L'enveloppe budgétaire totale au titre du budget principal 2016 se situerait entre 9 236 000 € et 9 386 000 €, soit un écart compris entre - 0,67 % et + 0,94 % par rapport au budget 2015.

C – Les dépenses de fonctionnement du Budget Repas Portage à Domicile (cf. Annexe n°7)

Le budget Repas Portage à Domicile répond au mieux aux besoins et aux attentes des personnes âgées de la ville : sortie d'hospitalisation, repas sans viande, etc...

Le nombre de personnes âgées ayant eu recours à ce service tend à se maintenir depuis 2011 entre 210 et 260 par an. Le nombre de repas servis quant à lui, varie nettement moins que le nombre de personnes âgées qui y ont recours. Seule l'année 2014 voit leur variation s'établir à -4%, passant de 64 165 repas servis en 2013 pour 61 455 en 2014.

Les deux principales ressources de ce budget sont les revenus des prestations facturées et la subvention Ville. En 2013, la première représente 81 % de ces recettes totales et la deuxième 19 % de celles-ci. En 2014, la première représente 88 % de ces recettes totales quand la deuxième n'en représente plus que 12 %.

Les dépenses totales de ce budget diminuent en 2014 de 3 % par rapport à 2013.

1) Les augmentations

Les postes majeurs qui augmentent en 2014 par rapport à 2013 sont ceux des impayés et des frais de structure.

<u>Les impayés</u> passent de 5 554 € à 7 290 €. Ils représentent 1 % de la masse totale des dépenses sur ces deux années. Ils sont quasiment recouvrés l'année suivante par le Trésor Public.

Quant <u>aux frais de structure</u>, ils passent de 34 208 € en 2013 à 46 381 € en 2014, soit une progression de 36 %. Il s'agit de la valorisation du temps de travail des agents administratifs de l'Aide à Domicile pour ce service et de l'impact de la revalorisation statutaire des agents de catégorie C.

2) Les diminutions

Le poste concerné est celui des <u>charges de personnel</u>. Il passe de 152 000 € en 2013 à 117 805 € en 2014, soit une baisse de 23 %. La baisse de l'activité entre 2013 et 2014 a été actée par une réduction du nombre d'ETP au budget, passant de 4 ETP en 2013 à 3,30 ETP en 2014.

D - Les recettes de fonctionnement du Budget Repas Portage à Domicile (cf. Annexe n°7)

Les recettes sont les revenus issus des prestations facturées et la subvention Ville.

Elles diminuent en 2014 de 12 % par rapport à celles de 2013, passant de 628 556 € à 554 622 €.

1) Les diminutions

La baisse <u>des produits de l'activité</u> s'explique par la baisse du nombre de repas de 4 % d'une année sur l'autre. La répartition de ces recettes se décompose à 72 % sur les repas et 28 % sur le portage.

La subvention Ville diminue également de 43 % passant de 120 400 € en 2013 à 68 464 € en 2014.

A noter qu'en 2013, 40 000 € ont été versés en plus de la subvention d'équilibre afin d'abonder la section d'investissement et préparer l'acquisition d'un deuxième véhicule en vue du remplacement de l'existant obsolète au regard de la règlementation sanitaire.

Orientations budgétaires 2016 sur la section de fonctionnement au Budget Repas Portage à Domicile :

Les prévisions budgétaires sur la section de fonctionnement sont revues à la baisse par rapport au budget 2015 en raison de la diminution du nombre de repas servis. L'enveloppe budgétaire globale de ce budget accusera une diminution entre 2% et 4% pour un montant compris entre 551 299 € HT et 540 327°€°HT. Pour mémoire le budget 2015 était de 562 550 € HT.

Enfin, les hypothèses de travail pour l'élaboration budgétaire 2016 sont celles du maintien des tarifs repas et portage à l'identique de 2015. Pour mémoire, les tarifs repas et portage 2015 n'avaient pas été augmentés non plus.

<u>A noter</u> : Une réflexion est à mener, concernant l'optimisation de cette activité.

III - Evolution chiffrée des dépenses et recettes d'investissement

Pour élaborer un budget d'investissement, les dépenses et les recettes présentées doivent être égales.

Il est plus facile, a priori, de recenser des projets d'investissement, c'est-à-dire des dépenses, que de trouver les recettes qui les financent et permettent leur inscription budgétaire à un budget en vue de leur réalisation.

Les recettes qui contribuent au financement d'une dépense d'investissement sont :

- les subventions d'investissement (partenaires qui soutiennent les projets, par exemple la CARSAT),
- le **Fonds de Compensation à la TVA** (FCTVA versé par l'Etat pour contribuer à l'effort d'investissement des collectivités locales). Au 1^{er} janvier 2015, le taux en vigueur est de 16,404 %. Cela signifie que pour chaque euro dépensé au titre de l'acquisition d'un bien (éligible au FCTVA) dont on sera propriétaire, l'Etat contribue au financement de cet équipement à hauteur de 16 centimes d'euros sur production de justificatifs.
- l'emprunt, qui une fois contracté, pèse sur les sections de fonctionnement (intérêts à payer) et d'investissement (amortissement du capital à rembourser),
- le report de l'excédent d'investissement de l'année précédente sur l'année d'après,
- l'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente vers la section d'investissement de l'année suivante, le cas échéant.

Dans notre situation, deux d'entre elles au moins font défaut et limitent considérablement la réalisation de nos besoins d'investissement. Il s'agit de l'emprunt et de la part de l'excédent de fonctionnement affectée à la section d'investissement.

A - Les dépenses et les recettes d'investissement

1) Au Budget principal (Annexe n°1)

Entre 2013 et 2014, les principales dépenses ont concerné l'aide d'une société à la rédaction des marchés d'aménagement d'accessibilité du hall d'accueil, les travaux d'aménagement d'accessibilité du hall d'accueil aux personnes à mobilité réduite, l'acquisition d'un système de vidéo-protection, de mobilier, d'un système de conférence sans fil, de deux véhicules (une Citroën C3 pour les déplacements du Service Travaux et un Berlingo utilisé pour la navette courrier par le Service Garage), de licences pour logiciels métiers.

Les dépenses 2014 diminuent de 57 % par rapport à celles de 2013 passant de 318 857 € à 137 676 € malgré des besoins importants.

Les services ont été contraints à limiter leurs demandes en fonction des capacités de financement.

Un travail conséquent a été mis en place en 2015 par la Direction des Affaires Administratives et Techniques pour tendre vers l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Dans un premier temps, il s'agit de recenser les besoins des services rattachés aux trois directions du CCAS. Il est important d'avoir en tête que recensement ne signifie aucunement réalisation. Aux vues des capacités de financement très réduites et dégradées depuis 2012, l'objectif délicat sera de prioriser la réalisation des besoins et de les étaler sur plusieurs années. L'objectif ambitieux de la mise en place d'un PPI se poursuivra en 2016 et les années suivantes. Il est à souligner l'implication de tous les services dans cette démarche.

Orientations budgétaires 2016 sur la section d'investissement au Budget principal :

L'élaboration budgétaire 2016 est réalisée sans le report du résultat 2015 et sans les restes-à-réaliser 2015 en dépenses et en recettes d'investissement puisque l'exercice 2015 n'est pas clôturé.

En effet, l'élaboration budgétaire se déroule sur les mois de juin à novembre, le débat d'orientation budgétaire est réalisé en fin d'année N-1 ou en début d'année N et le vote du budget a lieu entre les mois de février et mars de l'année qu'il concerne. La clôture de l'exercice comptable 2015, elle, ne commence pas avant mi-février 2016 en fonction des délais de travaux comptables réalisés par les services du CCAS et ceux du Trésor Public.

Par conséquent, ce qui détermine le montant de l'inscription budgétaire en termes de dépenses n'est ni plus ni moins que le montant des recettes connues au moment de l'élaboration du budget. Les recettes de ce budget sont les dotations aux amortissements pour un montant de 50 893 € et le Fonds de Compensation à la TVA pour un montant de 15 000 €. Ainsi le budget d'investissement 2016 envisagé

aujourd'hui est de 65 893 €. Or, à titre indicatif, les demandes d'investissement rien qu'en 2015 étaient de 567 000 € pour le Budget principal.

Ce n'est qu'une fois l'exercice 2015 clôturé que seront connus les résultats de fonctionnement comme d'investissement et leurs affectations respectives, ainsi que les restes-à-réaliser 2015 reportés au budget 2016. Ces crédits budgétaires supplémentaires seront repris au budget 2016 augmentant ainsi la masse des dépenses et des recettes pour permettre la réalisation de projets d'investissement plus importants. La priorisation des dépenses à réaliser sera rendue lors d'arbitrages qui se dérouleront au cours du 1er trimestre 2016. C'est la raison pour laquelle, à ce jour, il n'est pas possible de détailler les dépenses d'investissement envisagées au titre de l'année 2016.

2) Au Budget Repas Portage à Domicile (Annexe n°8)

Entre 2010 et 2014, les seules dépenses qui ont pu être réalisées, sont des réparations de toiture, l'aménagement d'un groupe frigorifique d'un véhicule existant et l'acquisition d'un nouveau véhicule frigorifique. Sans minimiser les projets d'investissement réalisés sur 5 ans, on constate que sans affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement, leur mise en place est très restreinte.

En fin d'année 2014, le cumul des résultats d'investissement représente 65 324 €. En 2015, un ordinateur a été acheté. L'excédent d'investissement est donc surestimé et serait à reconsidérer étant donné les réflexions en cours concernant la perspective de l'activité.

Orientations budgétaires 2016 sur la section d'investissement au Budget Repas Portage à Domicile :

L'élaboration budgétaire 2016 est réalisée sans le report du résultat 2015 et sans les restes-à-réaliser 2015 en dépenses et en recettes d'investissement puisque l'exercice 2015 n'est pas clôturé.

L'élaboration budgétaire se déroule sur les mois de juin à novembre, le débat d'orientation budgétaire est réalisé en fin d'année N-1 ou en début d'année N et le vote du budget a lieu entre les mois de février et mars de l'année qu'il concerne. La clôture de l'exercice comptable 2015, elle, ne commence pas avant fin janvier 2016 voire mi-février 2016 en fonction des délais de travaux comptables réalisés par nos services et les services du Trésor Public.

Par conséquent, ce qui détermine le montant de l'inscription budgétaire en terme de dépenses n'est ni plus ni moins que le montant des recettes connues au moment de l'élaboration du budget. Ces recettes à ce budget sont les dotations aux amortissements pour un montant de 3 236 €.

IV – Encours de la dette (Annexe n°9)

L'état de la dette du CCAS ne porte pas sur le budget principal mais sur les budgets annexes des résidences Acacias et Flandres, des foyers-logements Hortensias et Roseraie et enfin de l'accueil de jour les Feuillantines.

1) Qu'est-ce qu'un encours de dette?

Il s'agit du montant cumulé des annuités dû aux établissements bancaires. L'annuité est elle-même composée d'intérêts et d'amortissement du capital. L'annuité doit être remboursée aux établissements bancaires jusqu'à extinction du montant de la somme empruntée majorée des intérêts.

2) Pourquoi il est important de connaître l'encours de la dette ?

Il nous donne plusieurs informations importantes concernant la santé financière du CCAS:

- le moment où la dette sera complètement remboursée,
- le poids des intérêts sur la section de fonctionnement pour chaque exercice comptable,
- le poids de l'amortissement du capital sur la section d'investissement pour chaque exercice comptable,

3) Le ratio encours de dette/recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio est un indicateur qui exprime le pourcentage de nos recettes réelles de fonctionnement nécessaire au remboursement intégral de notre encours de dette de l'année. Il permet de savoir si le CCAS est capable de faire face à un remboursement immédiat de sa dette, si le cas de figure se présentait.

L'encours de dette du CCAS est raisonnable puisque ce ratio est inférieur à 5 % depuis 2011.

Il est cependant à souligner que sans nouvel emprunt accordé par un établissement bancaire, notre capacité à investir est très faible.

Les seules autres recettes d'investissement, outre l'emprunt, qui permettent d'investir sont : les dotations aux amortissements, les subventions d'investissement, le Fonds de Compensation à la TVA (FCTVA, taux à 16,404 % au 1^{er} janvier 2015), l'excédent d'investissement reporté et l'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement de l'année suivante. Pour être en capacité d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, il est indispensable d'avoir une stratégie de gestion qui le permette. Cela signifie se donner les moyens que les recettes de fonctionnement encaissées soient supérieures aux dépenses de fonctionnement décaissées.

Ces éléments expliquent pourquoi il est difficile d'envisager une planification élaborée des projets d'investissements nécessaires tant sur le budget principal que sur les budgets annexes.

4) Extinction de notre dette

Pour mémoire, la dette s'éteindra en 2019 pour les budgets annexes des Flandres, de la Roseraie et de l'Accueil de jour les Feuillantines. Elle s'éteindra en 2023 pour le budget annexe des Acacias et en 2024 pour le budget annexe des Hortensias.

Orientations budgétaires 2016 au Budget principal:

Il n'y a pas d'inscription budgétaire envisagée pour un emprunt en 2016.

V – Evolution des résultats (Annexe n°10)

On constate une dégradation des résultats annuels tant en fonctionnement qu'en investissement. Les résultats sont déficitaires depuis 2012 sur la section d'investissement et en 2014 pour la première fois sur la section de fonctionnement. Cette situation est problématique aux vues des besoins d'investissement du CCAS, puisqu'on sait que seuls les excédents de l'exercice permettent de se constituer, d'une part une capacité de financement pour l'investissement et d'autre part, une possibilité d'alimenter la section de fonctionnement si nécessaire.

Ce sont les résultats antérieurs reportés d'année en année qui permettent de dégager un résultat global excédentaire. Mais avec la dégradation des résultats annuels, le résultat cumulé se dégrade à son tour. Cet état de fait va placer le CCAS face à des difficultés dans l'avenir pour équiper les services en matériels neufs devenus indispensables pour le bon fonctionnement des services et éventuellement pour maintenir ses activités centrales.

VI - Nouveaux projets en 2016

Dans le contexte économique contraint, dépeint en début de cette note explicative, les nouveaux projets pour l'année 2016 ont été limités pour être en mesure d'atteindre la cible subvention Ville. Ces nouveaux projets sont :

- journal séniors (30 000 €)
- titularisation effective des aides à domicile au budget annexe Aide à Domicile (139 128 €),
- transfert de gestion des cités au bailleur social Partenord (perte nette 175 000 €),
- création et mise en place d'un pôle Handicap (43 000 €),

La totalité des nouveaux projets s'élève à 387 128 € et représente 6,9 % de la subvention Ville 2016 cible (5 700 000 €).

Je vous invite à voter ces orientations avant le vote de ces budgets lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration, le 25 mars 2016.

La Vice Présidente,

Doriane BECUE